

MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE  
URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

-----  
CABINET

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Visa CF n° 217

15/02/2019

ARRETE N°2019-<sup>0000</sup>7/MTMUSR/SG/DDII  
portant nomination des membres du comité technique  
d'évaluation de la performance des structures.

LE MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA  
SECURITE ROUTIERE

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2019-004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2019-042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu la loi n°20/98/AN du 05 mai 1998 portant norme de création, d'organisation et de gestion des structures de l'administration de l'Etat et son modificatif ;
- Vu le Décret n°2012-720/PRES/PM/MEF du 11 septembre 2012 portant réglementations des rétributions des prestations spécifiques des agents des administrations publiques au Burkina Faso ;
- Vu le Décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation type des départements ministériels ;
- Vu le Décret n°2017-0625/PRES/PM/MFPTPS du 18 juillet 2017 portant modalités d'évaluation de la performance des structures de l'Administration publique.
- Vu l'Arrêté n°2017-105/MTMUSR/SG/DDII du 03 novembre 2017 portant création, composition et attribution d'un comité technique d'évaluation des performances.
- Vu le décret n°2018-0784 /PRES/PM/MTMUSR du 30 aout 2018 portant Organisation du Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le comité technique d'évaluation de la performance des structures du Ministère des transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière est composé ainsi qu'il suit :

❖ **Président** :

- Monsieur **BEBA Bernard**, conseiller technique du ministre.

❖ **Rapporteurs** :

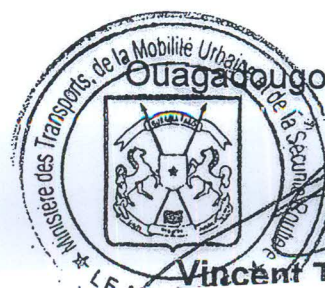
- Monsieur **KABORE Adama**, directeur en charge du développement institutionnel et de l'innovation ;
- Madame **OUBDA Fatoumata**, directrice en charge des études et des statistiques sectorielles.

❖ **Membres** :

- Monsieur **SAGNON Mamadou**, inspecteur technique des services ;
- Monsieur **SAWADOGO Mahamoudou**, directeur technique de la direction en charge des études et des statistiques sectorielles ;
- Mademoiselle **OUEDRAOGO Salamata**, représentante de la direction en charge du développement institutionnel et de l'innovation ;
- Monsieur **SANA Adama**, représentant le directeur en charge de l'administration des finances ;
- Monsieur **TANAMA Yassya**, représentant le directeur en charge des ressources humaines ;
- Monsieur **BASSOLE Lucien**, représentant du Secrétariat général.

**Article 02** : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 127 FEV 2019



Vincent Timbidi